

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 JUIN 2013

RENDU PUBLIC LE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 28 mai 2013 .

1 A 13) FINANCES

1/Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux d'un montant de 99 113 euros pour l'affaire opposant à la SA ALFABAT, suite à la requête en appel déposée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

2/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- Fonctionnement : excédent de clôture 2012 à 4 125 677,70 €
- Investissement : déficit de clôture 2012 à 3 996 126,07 €

3/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion Service Extérieur des Pompes Funèbres dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui fait ressortir le résultat suivant :

- Fonctionnement : excédent de clôture 2012 à 608,32 €

4/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le compte administratif 2012 de la Commune arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	66 751 614,60	32 587 604,62
Excédent reporté	961 742,79	
Recettes totales	67 713 357,39	
Dépenses	63 587 679,69	29 035 559,21
Excédent reporté		7 548 171,48
Dépenses totales	63 587 679,69	36 583 730,69
Résultat	+ 4 125 677,70	- 3 996 126,07
Résultat brut avant report		+ 129 551,63
Dépenses reportées		10 634 347,34
Recettes reportées		11 249 403,54
Solde des reports		+ 615 056,20
Résultat net par section	+ 4 125 677,70	- 3 381 069,87
Résultat net global		+ 744 607,83

Il a attesté que les opérations effectuées ainsi que les résultats inscrits au compte administratif 2012 sont conformes au compte de gestion 2012 présenté par le Trésorier de la Commune

5/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le compte administratif 2012 du Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

LIBELLES	Fonctionnement		Investissement		Total cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		408,63				408,63
Opérations de l'exercice	10 408,63	10 608,32			10 408,63	10 608,32
Totaux	10 408,63	11 016,95			10 408,63	11 016,95
Résultat						608,32

Il a attesté que les opérations effectuées ainsi que les résultats inscrits au compte administratif 2012 sont conformes au compte de gestion 2012 présenté par le Trésorier de la Commune.

6/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la Commune, soit 4 125 677,70 € comme suit :

- en couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2013, soit 3 381 069,87 €
- en financement de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 soit 744 607,33 €

Cette affectation du résultat de l'exercice 2012 sera reprise au budget supplémentaire 2013 de la façon suivante :

En recette d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 3 381 069,87 €

En recette de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 744 607,83 €

7/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du Service Extérieur des Pompes Funèbres, soit 608,32 € en financement de la section de fonctionnement de l'exercice 2013.

Cette affectation du résultat de l'exercice 2012 sera reprise au budget supplémentaire 2013 de la façon suivante :

En recette de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 608,32 €

8/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget supplémentaire 2013 de la Commune arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Dépenses nouvelles	3 261 602,00 €	Recettes nouvelles	3 261 602,00 €
	Restes à réaliser 2012	10 634 347,34 €	Restes à réaliser 2012	11 249 403,54 €
	Solde d'exécution 2012	3 996 126,07 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 381 069,87 €
	Sous-total	17 892 075,41 €	Sous-total	17 892 075,41 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses nouvelles	1 687 070,00 €	Recettes nouvelles	942 462,17 €
			Excédent 2012 reporté	744 607,83 €
	Sous-total	1 687 070,00 €	Sous-total	1 687 070,00 €
TOTAL	19 579 145,41 €	TOTAL	19 579 145,41 €	

9/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget supplémentaire de l'exercice 2013 du Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

<u>SECTION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	608,32 €	608,32 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	608,32 €	608,32 €

10/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier de la Commune de Bagneux et s'élevant à la somme de 13 467,03 €.

11/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses proposées pour un montant total de 804,71 € soit :

- 71,95 € au titre de 2008
- 21,88 € au titre de 2009
- 282,06 € au titre de 2010
- 61,18 € au titre de 2011
- 260,93 € au titre de 2012
- 106,71 € au titre de 2013

12 à 13/ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention municipale exceptionnelle pour 2013 à l'association GAFIB (Groupement Alimentaire Familial Intercommunal des Blagis) d'un montant de 2000 €.

Le Conseil Municipal a attribué, à la majorité absolue, une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour 2013 à l'Amicale des locataires « Gens de la Fontaine » (secteur SEMABA/Domaxis) d'un montant de 150 €.

14) FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport retraçant les réalisations entreprises, dans le cadre du FSRIF, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Action	Dépense 2012	Part du FSRIF à 50%
Réalisation de la Halle des sports Janine-Jambu	3.175.275	1.587.637

<u>ACTIONS</u>	Dépenses 2012	Parts du FSRIF à 25%
Rénovation des groupes scolaires	4.073.282	1.018.320

Action	Dépense 2012	Part du FSRIF à 20,5%
Informatisation et dématérialisation des supports d'information	486.578	99.994

TOTAL GENERAL	7.735.135	2.705.951
----------------------	------------------	------------------

15) ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés pour l'achat de vêtements et de chaussures de travail, de protection et de sécurité pour les services municipaux avec les sociétés suivantes :

- Lot n°01 **Vêtements de travail et accessoires : Société CREATOP**
- Lot n°02 **Blouses et Vêtements de protection pour le personnel de service : Société IKA,**
- Lot n°03: **Vêtements de sports hommes et femmes : Société FRANCK CHRISTIAN SPORTS,**
- Lot n°04 : **Chaussures de sécurité : Société CREATOP**
- Lot n°05 **Uniformes, chaussures et accessoires pour la police municipale : Société BALSAN,**

16 A 18) OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour la liquidation du Syndicat Mixte du Quartier des Tertres et des Cuverons et a autorisé Madame le Maire à la signer.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°5 de transfert de la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du Quartier des Tertres et des Cuverons et d'organisation de la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal de transfert à la Ville de Bagneux des voiries mises à disposition du Syndicat Mixte « Quartier des Tertres et des Cuverons » et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

1°) - Pour les voiries cadastrées :

Rue des Pichets :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AR	166	VILLE DE BAGNEUX	324	RUE DES PICHETS
AR	168	VILLE DE BAGNEUX	13	RUE DES PICHETS
AR	170	VILLE DE BAGNEUX	15	RUE DES PICHETS
AS	254	VILLE DE BAGNEUX	1 270	RUE DES PICHETS
AS	319	VILLE DE BAGNEUX	7	RUE DES PICHETS
AS	371	VILLE DE BAGNEUX	215	RUE DES PICHETS
Total			1 844	

Parkings rue des Pichets :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AR	171	VILLE DE BAGNEUX	5	PARKING RUE DES PICHETS
AS	255 /373	VILLE DE BAGNEUX	813	PARKING RUE DES PICHETS
AR	167	VILLE DE BAGNEUX	655	PARKING CSC RUE DES PICHETS
Total			1 473	

Rue de la Sarrazine :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AO	204	VILLE DE BAGNEUX	148	RUE DE LA SARRAZINE
AO	205	VILLE DE BAGNEUX	1188	RUE DE LA SARRAZINE
AO	212	VILLE DE BAGNEUX	162	RUE DE LA SARRAZINE
Total			1498	

Carrefour Branly :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AO	26	VILLE DE BAGNEUX	64	CARREFOUR BRANLY
AO	114	VILLE DE BAGNEUX	548	CARREFOUR BRANLY
Total			522	

Dévoisement rue des Pichets :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AO	198	VILLE DE BAGNEUX	27	DEVOIEMENT RUE DES PICHETS
AO	200	VILLE DE BAGNEUX	14	DEVOIEMENT RUE DES PICHETS
AO	203	VILLE DE BAGNEUX	119	DEVOIEMENT RUE DES PICHETS
AO	210 / 245	VILLE DE BAGNEUX	88	DEVOIEMENT RUE DES PICHETS
Total			248	

Extension du parc François Mitterrand :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AO	34	VILLE DE BAGNEUX	664	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AO	238	VILLE DE BAGNEUX	124	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AO	36	VILLE DE BAGNEUX	418	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AS	304	VILLE DE BAGNEUX	14	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AS	307	VILLE DE BAGNEUX	115	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AS	311	VILLE DE BAGNEUX	518	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AS	325	VILLE DE BAGNEUX	91	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AS	372	VILLE DE BAGNEUX	121	PARC FRANCOIS MITTERRAND
AP	83	VILLE DE BAGNEUX	269	PARC FRANCOIS MITTERRAND
Total			2 334	

Place de la Fontaine :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AR	187	VILLE DE BAGNEUX	276	PLACE DE LA FONTAINE
AR	189	VILLE DE BAGNEUX	407	PLACE DE LA FONTAINE
Total			683	

Rue de la Fontaine :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AQ	197	VILLE DE BAGNEUX	2	RUE DE LA FONTAINE
AQ	253	VILLE DE BAGNEUX	1	RUE DE LA FONTAINE
AQ	252	VILLE DE BAGNEUX	5	RUE DE LA FONTAINE
AQ	254	VILLE DE BAGNEUX	22	RUE DE LA FONTAINE
AQ	256	VILLE DE BAGNEUX	12	RUE DE LA FONTAINE
AQ	258	VILLE DE BAGNEUX	75	RUE DE LA FONTAINE
AR	16	VILLE DE BAGNEUX	111	RUE DE LA FONTAINE
AR	19	VILLE DE BAGNEUX	32	RUE DE LA FONTAINE
Total			260	

Terrasse de la Fontaine :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AR	4	VILLE DE BAGNEUX	130	TERRASSE DE LA FONTAINE
Total			130	

Rue des Frères Lumières :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AO	228	VILLE DE BAGNEUX	84	RUE DES FRERES LUMIERES
Total			84	

Rue des Tertres :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AS	310	VILLE DE BAGNEUX	189	RUE DES TERTRES
Total			189	

Voie pompiers allée des Marronniers :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AS	314	VILLE DE BAGNEUX	98	VOIE POMPIERS GROUPE SCOLAIRE + ALLEE DES MARRONNIERS
Total			98	

Allée des Marronniers :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AS	295	VILLE DE BAGNEUX	763	ALLEE DES MARRONNIERS
AS	314	VILLE DE BAGNEUX	458	ALLEE DES MARRONNIERS
AS	329	VILLE DE BAGNEUX	20	ALLEE DES MARRONNIERS
AS	368	VILLE DE BAGNEUX	205	ALLEE DES MARRONNIERS
Total			1 446	

2°) - Pour les terrains cédés par la SEMABA à la ville de Bagneux :

Rue des Cuverons :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AQ	184	VILLE DE BAGNEUX	71	RUE DES CUVERONS

AQ	196	VILLE DE BAGNEUX	19	RUE DES CUVERONS
AQ	198	VILLE DE BAGNEUX	48	RUE DES CUVERONS
AQ	280	VILLE DE BAGNEUX	13	RUE DES CUVERONS
AQ	289	VILLE DE BAGNEUX	16	RUE DES CUVERONS
AQ	290	VILLE DE BAGNEUX	241	RUE DES CUVERONS
AQ	291	VILLE DE BAGNEUX	7	RUE DES CUVERONS
AQ	292	VILLE DE BAGNEUX	121	RUE DES CUVERONS
AQ	293	VILLE DE BAGNEUX	4	RUE DES CUVERONS
AQ	294	VILLE DE BAGNEUX	117	RUE DES CUVERONS
AQ	295	VILLE DE BAGNEUX	6	RUE DES CUVERONS
AQ	296	VILLE DE BAGNEUX	164	RUE DES CUVERONS
AQ	297	VILLE DE BAGNEUX	3	RUE DES CUVERONS
AQ	298	VILLE DE BAGNEUX	84	RUE DES CUVERONS
AQ	299	VILLE DE BAGNEUX	9	RUE DES CUVERONS
AQ	300	VILLE DE BAGNEUX	155	RUE DES CUVERONS
AQ	302	VILLE DE BAGNEUX	7	RUE DES CUVERONS
AQ	304	VILLE DE BAGNEUX	127	RUE DES CUVERONS
AQ	322	VILLE DE BAGNEUX	1304	RUE DES CUVERONS
AQ	324	VILLE DE BAGNEUX	256	RUE DES CUVERONS
AQ	328	VILLE DE BAGNEUX	1	RUE DES CUVERONS
AQ	330	VILLE DE BAGNEUX	1	RUE DES CUVERONS
Total			2 774	

Aménagements extérieurs des Cuverons (talus, sente et mail) :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AQ	284	VILLE DE BAGNEUX	15	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AQ	306	VILLE DE BAGNEUX	14	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AQ	310	VILLE DE BAGNEUX	19	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AQ	313 / 340	VILLE DE BAGNEUX	37	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AQ	319	VILLE DE BAGNEUX	1136	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AQ	321	VILLE DE BAGNEUX	5463	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AR	207	VILLE DE BAGNEUX	190	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
AR	219	VILLE DE BAGNEUX	1746	TALUS, MAIL ET SENTE DES CUVERONS
Total			8620	

3°) - Pour les voiries appartenant au domaine public mais non cadastrées :

SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SURFACE REELLE (m2)	OUVRAGE
AQ	RUE DES CUVERONS	DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	744	RUE DES CUVERONS
AQ-AR	RUE DE LA FONTAINE	DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	3686	RUE DE LA FONTAINE
AR	RUE DES TERTRES	DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	250	RUE DES TERTRES
AO-AR-AS	RUE DES PICHETS	DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	1700	RUE DES PICHETS
AO-AS	RUE EDOUARD BRANLY	DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	1 130	PARC FRANCOIS MITTERRAND

				RUE EDOUARD BRANLY
AO	SENTIER DE LA SARRAZINE	DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	68	RUE DE LA SARRAZINE
Total			7 838	

19 A 29) AMENAGEMENT URBAIN

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la constitution des deux servitudes de cour commune (non aedificandi) pour une superficie de 609 m² au profit de la SEMABA ou de tout substitué portant sur les parcelles AG n°78 et 90, appartenant à la Commune de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à signer l'acte notarié en découlant.

20/ Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain et de la ZAC Fontaine Gueffier, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'échange sans soulte entre la SEM92 et la ville de Bagneux des parcelles AS n° 413 (179 m²), AR n° 242 (672 m²), AR n° 171 (26 m²), AR n° 240 (306 m²) d'une superficie totale de 1183 m² contre les parcelles AS n°420 (1076 m²), AS n° 416 (719 m²), AS 417 (448 m²) d'une superficie totale de 2243 m².

21/ Dans le cadre de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo, le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'acquisition du bien sis 135 avenue de Verdun, lot 3 d'une superficie de 40 m² appartenant à Monsieur et Madame Schoelcherry au prix de 160 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'actes inhérents et a autorisé Madame le Maire à signer l'acte notarié en découlant.

22/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le rapport des représentants du Conseil Municipal de Bagneux au Conseil d'Administration de la SEMABA afférent à l'exercice 2012 et a constaté que les bilans financiers et compte de résultat pour l'année 2012 ont été portés à la connaissance du Conseil Municipal.

23 à 28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les comptes rendus financiers annuels à la Collectivité (CRACS) pour l'exercice 2013 pour les opérations suivantes :

- ZAC Albert Petit/RN20
- Concession 77 avenue Ravera
- ZAC du Moulin Blanchard
- ZAC Victor Hugo
- Concession Albert Petit
- Equilibre budgétaire de la gestion locative

30 A 34) SERVICES TECHNIQUES

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes à Bagneux dont l'objet est de préciser que le forfait de rémunération défini de maîtrise d'œuvre est porté pour la mission de base par cet avenant à 368 090,00 € HT pour un taux de rémunération de 12,50 % et a autorisé Madame le Maire à le signer.

30/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché pour les travaux de consolidation des carrières par injection au stade Afan Port Talbot avec SOLETANCHE - BACHY pour un montant total de 368 827,00 € HT.

31/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de bureaux, salle de réunion et réalisation d'une passerelle pour les locaux de l'Hôtel de Ville – Bâtiment Garlande avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Démolitions, gros œuvre, Maçonnerie Société MESQUITA pour un montant de 48 580 € HT
- Lot 2 : Charpente Métallique Société STEFMETAL pour un montant de 419 987,73 € HT
- Lot 3 : Cloisons, Doublages, faux plafond : Société BSB pour un montant de 141 954,50 € HT

- Lot 4 : Cloisons composites, éléments acoustiques, mobiliers, signalétiques : Société SOBAC pour un montant de 84 750,80 € HT
- Lot 5 : Menuiserie Intérieures : Société GILET pour un montant de 39 449,63 € HT
- Lot 6 : Moquette et Sols souples : Société MARIETTE pour un montant de 57 848,72 € HT
- Lot 7 : Menuiseries extérieures, mur-rideau, verrières, planchers vitrés, porte acier, garde corps : Société MGN pour un montant de 406 164 € HT.
- Lot 9 : Peinture : Société DFD pour un montant de 58 389,70 € HT
- Lot 10 : Carrelage, faïences : Société MARTINS PRO RENOVIA pour un montant de 12 610,02 € HT
- Lot 11 : Plomberie, chauffage, ventilation : Société UTB pour un montant de 149 995,41 € HT

Et a déclaré infructueux le lot n°8 « ASCENSEURS » et **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une nouvelle consultation et à signer le marché avec la société qui résultera de cette nouvelle procédure après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Il a autorisé Madame le Maire à signer le marché relatif au lot n°12 « Électricité courant fort et faible, alarme incendie, sonorisation » après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 juillet et selon les précisions qui seront apportées par les deux sociétés candidates.

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de participation aux travaux d'étanchéité de la dalle située sur le Centre Commercial des Bas-Longchamps à passer entre la Ville de Bagneux et la société VALREAM, propriétaire du centre commercial et a autorisé Madame le Maire à la signer.

33/ Dans le cadre des études préalables nécessaires à l'implantation d'une future station géothermique, le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur la demande du SIPPAREC d'obtenir :

- l'autorisation de recherche d'un gîte géothermique sur les communes de Bagneux, Châtillon, Fontenay aux Roses, Sceaux et Bourg la Reine
- l'autorisation d'ouverture de travaux de forage (doublet) de recherche géothermique dans la nappe du Dogger sur la Commune de Bagneux.

34) JUMELAGE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la prise en charge des frais de transport pour la délégation composée de deux élues pour se rendre à Turin :

Il s'agissait de Madame Bernadette DAVID et de Madame Nicole HIRSCH-TRIQUART.

35) COOPERATION DECENTRALISEE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les principes de la charte d'amitié signée entre la Ville de Bagneux et la Ville de Lexeiba (Mauritanie), le principe de mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée (ouverture d'une maternité) et a autorisé Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions en vue de sa réalisation, notamment auprès du Ministère des Affaires Etrangères et à signer les conventions de partenariat le cas échéant. Il a approuvé la prise en charge des frais de transport et d'hébergement d'une délégation de 3 personnes de la Ville de Bagneux accompagnée d'une délégation de partenaires associatifs à Lexeiba pour une mission exploratoire.

36 A 37) CITOYENNETE

36/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le bénéfice de la prestation de service en faveur des accueils de loisirs sans hébergement du Centre Social et Culturel Jacques Prévert et a autorisé Madame le Maire à la signer.

37/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le mode gestion en délégation du service public pour l'exploitation de la mise en fourrière de véhicules sur le territoire de la Commune, a approuvé le rapport technique présentant les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire pour l'élaboration du cahier des charges et a autorisé Madame le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

38) EDUCATION

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec la Caisse des Ecoles au titre du programme de réussite éducative et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Il a également approuvé l'avenant n°1 à la convention et a autorisé Madame le Maire à le signer.

39 A 41) CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

39/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens 2013 à passer avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France relative à l'octroi d'une subvention de 32 500 € au titre des actions 2013 menées par l'Atelier Santé Ville et a autorisé Madame le Maire à la signer.

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens 2013 à passer avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France relative à l'octroi d'une subvention de 26 027 € et a autorisé Madame le Maire à la signer.

41/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention 2013 de financement des consultations de dépistage anonyme et gratuit relative à l'octroi d'une subvention de 31 220 € à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et a autorisé Madame le Maire à la signer.

42 A 48) PERSONNEL

42/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'allouer une gratification aux étudiants de niveau minimum BAC ou équivalent, effectuant un stage au sein des services municipaux et qui interviendront pour une période de 3 à 6 mois d'un montant de 436,05 €.

43 à 47/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les postes suivants :

- un emploi d'attaché principal et d'un emploi d'administrateur pour la Direction Générale des Services
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour le Service Education
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la Halle des Sports
- un emploi de rédacteur pour le Service Education
- avancements de grade pour 2013.

48/ Le Conseil Municipal a dit, à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, les taux mensuels de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés par la Commune, seront de :

- ✓ Instituteurs ou institutrices célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge 216,50 €
- ✓ Instituteurs ou institutrices mariés avec ou sans enfant ; célibataires, veufs ou divorcés ayant un ou plusieurs enfants à charge ; les instituteurs divorcés ou séparés au domicile duquel la résidence d'au moins un enfant est fixée en alternance ; les instituteurs ayant conclu un pacte civil de solidarité, 270,63 €

49) VŒU POUR LA RECONNAISSANCE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER NORD PAR L'ANRU

Le gouvernement a annoncé par la voix du Premier Ministre qu'une liste d'environ 230 quartiers, dont 200 en Métropole, serait dévoilée à l'automne 2013, dans le cadre d'un ANRU2 largement réclamé par les élus locaux.

La ville de Bagneux agit depuis près de deux ans pour que le quartier Nord de la ville, et tout particulièrement le secteur opérationnel de la Pierre Plate, la cité des Musiciens et ses abords, bénéficie de cet accompagnement.

Un premier dossier d'intention a été remis en février 2012 au Ministre de la Ville et à Monsieur le Préfet du Département des Hauts-de-Seine.

Le quartier nord est un des sites qui va connaître de profondes transformations dans les années à venir.

Avec l'interconnexion du terminus de la ligne 4 et du M15 (Grand Paris Express), ce territoire va en effet s'inscrire dans la métropole parisienne et devenir une nouvelle centralité.

La Ville a souhaité très tôt accompagner l'arrivée de cette offre de transports en commun structurante par un projet de renouvellement urbain et social ambitieux à l'échelle du quartier.

Ce projet doit répondre à une double ambition qui est d'une part de favoriser la mixité sociale et préserver son identité balnéolaïse et d'autre part, de promouvoir au nord de la commune un projet urbain s'inscrivant dans la métropole parisienne.

Au regard des indicateurs nombreux de décrochages sociaux de ce quartier, de sa configuration urbaine ancienne, la Ville porte la nécessité d'un programme important et rapide de renouvellement pour permettre à l'ensemble des habitants de profiter pleinement de la dynamique en cours.

Sans démolition de logements, le projet propose une restructuration ambitieuse du quartier, avec :

une intervention sur le parc immobilier existant à travers une restructuration et une réhabilitation des logements existants, rachetés il y a bientôt trois ans par Domaxis et l'Office Départemental HLM du 92 à la société Icade, réhabilitation indispensable tant en raison de l'âge du patrimoine et de sa configuration que des défauts d'entretiens lourds non réalisés par le propriétaire précédent

une mixité fonctionnelle avec notamment la construction de logements diversifiés, de tout type et de toute taille, permettant des parcours résidentiels aux habitants, des bureaux et des commerces.

La rénovation ou la reconstruction des équipements publics existants et le développement d'une offre nouvelle de services prenant en compte à la fois les habitants du quartier mais aussi l'ensemble des usagers potentiels, notamment les futurs salariés de l'éco-quartier Victor Hugo

la structuration des espaces publics pour une meilleure lisibilité du quartier et un cadre de vie embelli :

Pour mener à bien ce projet, les financements de droit commun ne suffiront pas à équilibrer l'opération. Aussi, la ville déposera, auprès de l'ANRU, un dossier de candidature.

La ville de Bagneux, ses équipes, ses partenaires, ses habitants ont fait la preuve de leur savoir-faire en la matière dans la conduite de l'opération de renouvellement urbain du quartier Sud, unanimement saluée lors du point d'étape de clôture. Un comité de pilotage de ce projet regroupant d'ailleurs autour de la ville l'ensemble des bailleurs concernés par le périmètre travaillé déjà en commun à ce dossier.

Cette démarche est complémentaire de celle engagée avec la signature d'une charte de la promotion et de la construction le 22 février dernier visant notamment à empêcher toute spéculation immobilière aux alentours des métros en construction ou des discussions entamées en matière de clauses d'insertion dans les chantiers qui se dérouleront sur le territoire communal.

Ce progrès collectif n'a de sens en effet que s'il bénéficie à tous.

Aujourd'hui, comme cela est inscrit dans le Contrat de Développement Territorial Sciences et Santé en cours d'enquête publique, le Conseil Municipal de Bagneux, à la majorité absolue, demande au gouvernement d'intégrer le quartier Nord de la ville dans le dispositif ANRU 2.